

Avis public

Municipalité de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale de la susdite
municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 2^{ième} jour de février 2017 à 18 heures, le règlement 357-1 modifiant l'annexe 1 (tarification-grille de calcul pour la tarification 2017) du règlement 357 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Les mesures établies par le projet de règlement s'appliqueront dès son adoption.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 26 JANVIER
2017**


Marie-Claude Guérin, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Siméon certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 26^{ième} jour de janvier 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^{ième} jour de janvier 2017.


Marie-Claude Guérin, Directrice générale

